

Elections professionnelles 2022 par vote électronique

Arrêté de proclamation des résultats

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le Décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le Décret n°99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;

Vu le Décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction Publique de l'Etat ;

Vu le Décret n° 2020-1426 du 20 novembre 2020 relatif aux commissions administratives paritaires dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu le guide électoral de la DGESIP publié le 7 janvier 2021 ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la décision en date du 25/10/2022 du Président, relative à la mise en oeuvre du vote électronique

Vu l'arrêté en date du 25/10/2022 portant organisation des élections professionnelles 2022 par vote électronique

Vu le procès-verbal de dépouillement signé des membres du bureau de vote en date du 09/12/2022

LE PRESIDENT de Normandie Université ARRÊTE

Comité social d'administration - Tour unique

Nombre de sièges	7
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	331
Nombre de bulletins dans l'urne	76
Taux de participation	22,96 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	57
Nombre de bulletins blanc	19
Nombre de bulletins nuls	0
Quotient électoral	8,14

Résultats des listes

Liste	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
UNSA	57	7

Sont déclarés élus

Candidat	Liste
CHATELAIN CLEMENCE (titulaire)	UNSA
LEUILLIER MATTHIEU (titulaire)	UNSA
CHATEL PAULINE (titulaire)	UNSA
HOUDELETTE-LANGLOIS ARNAUD (titulaire)	UNSA
DE SCHRYVER HELENE (titulaire)	UNSA
PERDRIEL JEAN-BAPTISTE (titulaire)	UNSA
LAINÉ KEVIN (titulaire)	UNSA
DEMARE-BUSQUET AZILIZ (suppléante)	UNSA
LAUZENT MATHILDE (suppléante)	UNSA
LECHARTIER MATHILDE (suppléante)	UNSA
SAGOT ROMAIN (suppléant)	UNSA
DE FOUCHIER FRANCIS (suppléant)	UNSA
BOILEAU NICOLAS (suppléant)	UNSA
THOMASSET GAELLE (suppléante)	UNSA

Commission Consultative Paritaire des agents non titulaires - Collège A - Tour unique

Nombre de sièges	3
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	312
Nombre de bulletins dans l'urne	58
Taux de participation	18,59 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	45
Nombre de bulletins blanc	13
Nombre de bulletins nuls	0
Quotient électoral	15,00

Résultats des listes

Liste	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
UNSA	45	3

La liste UNSA est déclarée élue

Commission Consultative Paritaire des agents non titulaires - Collège B - Tour unique

Nombre de sièges	1
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	5
Nombre de bulletins dans l'urne	4
Taux de participation	80,00 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	4
Nombre de bulletins blanc	0
Nombre de bulletins nuls	0
Quotient électoral	4,00

Résultats des listes

Liste	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
UNSA	4	1

Sont déclarés élus

Fait à : Caen

Le : 9 décembre 2022

Signature

L'Administrateur Provisoire de Normandie Université

Xavier PANNECOUCKE